



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Seine-Maritime

Présidence
CD/CP/ND 228-16
Mandature 2016 – 2021
Bureau 2010-2015/2016/47

**EXTRAIT DE PROCES VERBAL N° 2010-2015/2016-01
BUREAU DU 16 NOVEMBRE 2016**

Sur convocation de Monsieur DORE, Président de la chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-Maritime, les membres du bureau se sont réunis le mercredi 16 novembre 2016 à 09h30 au siège de la CMA 76, 135 Boulevard de l'Europe à Rouen.

Sont présents :

- M. DORE – Président
- M. MOLLIN – 1^{er} Vice Président
- M. HUBERT – 2^{ème} Vice Président
- Mme CHICOT – 3^{ème} Vice Président
- M. LARCHEVEQUE – Trésorier
- M. AUTIN – Trésorier adjoint
- M. PARRET – Secrétaire
- Mme CANTEREL – 1^{er} Secrétaire adjointe
- Mme CROISE – 3^{ème} Secrétaire adjointe
- Mme DUMESNIL – 4^{ème} Secrétaire adjointe
- M. DARTOIS – 5^{ème} Secrétaire adjoint
- Mme PANOUILLE – Secrétaire générale

Etaient absents et excusés :

- M. FALEMPIN – 2^{ème} Secrétaire adjoint

L'ordre du jour :

Bureau n°01 : 16/11/16

Préliminaire : Approbation du procès-verbal du bureau en date du 19/09/16.

I – COMMUNICATION FINANCIERE ET VIE INSTITUTIONNELLE

A- POINTS D'INFORMATION

Point n°1 : Introduction et présentation de l'instance Bureau, fonctionnement de la CMA point sur les dossiers en cours.

Intervention en séance :

- Mme Charlotte PANOUILLE, Secrétaire générale

Point n°2 : Mise en disponibilité de Mme PESSER, en vertu de l'article 34 /II/C des statuts.

Intervention en séance :

- Mme Charlotte PANOUILLE, Secrétaire générale

B- POINTS SOUMIS AU VOTE

Point n°3 : arrêté du budget rectifié 2016 n°2 de la CMA et des trois CFA pour présentation subséquente à la commission des finances et soumis par la suite au vote de l'Assemblée Générale convoquées à cet effet. Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale l'arrêté du budget rectifié 2016 n°2 présentement soumis.

Document de travail transmis préalablement :

- Note de présentation du budget rectifié n°2 2016 – dossier de synthèse (document n°1)

Intervention en séance :

- M. Guillaume MARAIS, Chargé de mission

Point n°4 : Vote des tarifs des prestations 2017 de la CMA76 et proposition de reconduction des derniers tarifs adoptés en Assemblée Générale en date du 26/11/15, pour présentation subséquente à la commission des finances et soumis par la suite au vote de la prochaine assemblée générale convoquée à cet effet.

Document de travail transmis préalablement :

- Tarifs 2016 (document n°2.1)
- Proposition de tarifs 2017 (document n°2.2)

Intervention en séance :

- M. Guillaume MARAIS, Chargé de mission

Point n°5 : arrêté du projet des budgets 2017 de la CMA 76 et de trois CFA pour présentation subséquente à la commission des finances et soumis par la suite au vote de l'AG convoquées à cet effet.

Proposition d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale la proposition des budgets 2017 présentement soumis.

Document de travail transmis préalablement :

- Note de présentation du budget primitif 2017 – dossier de synthèse (document n°3)

Intervention en séance :

- M. Guillaume MARAIS, Chargé de mission

Point 6 : Vote de la proposition d'arrêter le montant du remboursement des frais de repas et nuitées, avancés par les agents dans le cadre de leur mission définie à la CMA 76, en application de la circulaire APCMA du 02/03/2016.

Proposition d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale.

Document de travail transmis préalablement :

- Circulaire APCMA du 02/03/2016 (Document n°4).

Point 7 : Vote de la proposition d'arrêter le montant du remboursement des frais de repas et nuitées, avancés par les élus dans le cadre de leur mission définie à la CMA 76, à la hauteur des frais réellement engagés et sur justificatifs.

Proposition d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale.

Document de travail transmis préalablement :

- Arrêté du 12 mai 2011 relatif aux indemnités de fonctions, aux frais de représentation et aux frais de déplacement des membres des chambres de métiers et de l'artisanat de région, de leurs sections, des chambres de métiers et de l'artisanat et des chambres de métiers de l'artisanat départementales (Document n°5).

Point 8 : Vote de la proposition d'arrêter les indemnités de fonctions des membres du bureau à l'exclusion du Président et du Trésorier à la hauteur de 11 (onze) points par demi-journée de vacation. La valeur du point est la même que celle s'appliquant au calcul des rémunérations des agents des CMA.

Proposition d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale.

Document de travail transmis préalablement :

- Arrêté du 12 mai 2011 relatif aux indemnités de fonctions, aux frais de représentation et aux frais de déplacement des membres des chambres de métiers et de l'artisanat de région, de leurs sections, des chambres de métiers et de l'artisanat et des chambres de métiers de l'artisanat départementales (Document n°5).

Point 9 : Vote de la proposition d'arrêter l'indemnité de fonction du Président à la hauteur de 393 (trois cent quatre-vingt-treize) points, majorés de 50 (cinquante) points supplémentaires du fait de l'existence d'un service de formation des apprentis, soit un total de 443 (quatre cent quarante-trois) points. La valeur du point est la même que celle s'appliquant au calcul des rémunérations des agents des CMA.

Proposition d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale.

Document de travail transmis préalablement :

- Arrêté du 12 mai 2011 relatif aux indemnités de fonctions, aux frais de représentation et aux frais de déplacement des membres des chambres de métiers et de l'artisanat de région, de leurs sections, des chambres de métiers et de l'artisanat et des chambres de métiers de l'artisanat départementales (Document n°5).

Point 10 : Vote de la proposition d'arrêter l'indemnité de fonction du Trésorier à la hauteur de 50% (cinquante pourcents) de l'indemnité allouée au Président hors majoration, soit un total de 196,50 (cent quatre-vingt-seize virgule cinquante) points. La valeur du point est la même que celle s'appliquant au calcul des rémunérations des agents des CMA.

Proposition d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale.

Document de travail transmis préalablement :

- Arrêté du 12 mai 2011 relatif aux indemnités de fonctions, aux frais de représentation et aux frais de déplacement des membres des chambres de métiers et de l'artisanat de région, de leurs sections, des chambres de métiers et de l'artisanat et des chambres de métiers de l'artisanat départementales (Document n°5).

Point 11 : Validation de transaction avec Hervé AUBERT. Présentation de la démarche et du protocole transactionnel. Proposition d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale.

Intervention en séance :

- Mme Charlotte PANOUILLE, Secrétaire générale

Point 12 : Représentations extérieures. Proposition d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale les propositions en matière de représentations extérieures.

Document de travail transmis préalablement :

- Liste des représentations à pourvoir (Document n°6).

Point 13 : Membres associés / Membres honoraires. Proposition d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale les propositions en matière de Membres associés / Membres honoraires.

Document de travail transmis préalablement :

- Règlement intérieur de la CMA – article relatif aux membres associés (Document n°7).

Point 14 : Dossier régional Création – reprise d'entreprises. Partenariat ADN / CCI / CMA. Présentation des perspectives et validation des impacts budgétaires projetés

M. le Président DORE excuse l'absence de M. FALEMPIN ce jour puis fait un point sur le déroulement de l'Assemblée Générale constitutive de la CRMA qui s'est déroulée la veille et pendant laquelle M. MESLIN a été élu nouveau Président de la CRMA Normande.

M. DORE exprime son amertume et sa déception quant au fait que le Président MOULARD n'ait pas été élu Président de la CRMA.

Il cite ensuite les élus du département 76 qui ont été élus au Bureau de la CRMA :

M. DORE, M. HUBERT, M. LEFEBVRE, M. MOULARD.

Une suspension de séance est demandée à 09h45 – la séance reprend à 09h50.

Bureau n° 01: 16/11/16

Préliminaire : Approbation du procès-verbal du bureau en date du 19/09/16.

En préambule Mme PANOUILLE explique que le procès verbal de la réunion de Bureau du 19/09/16 avait été envoyé au Elus du précédent mandat pour avis.

Aucun d'entre eux n'a émis de demande de modification.

LE PROCES VERBAL DE LA REUNION DE BUREAU DU 19/09/16 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

I – COMMUNICATION FINANCIERE ET VIE INSTITUTIONNELLE

A- POINTS D'INFORMATION

Point n°1 : Introduction et présentation de l'instance Bureau, fonctionnement de la CMA point sur les dossiers en cours.

Intervention en séance :

- Mme Charlotte PANOUILLE, Secrétaire générale

Point n°2 : Mise en disponibilité de Mme PESSER, en vertu de l'article 34 /II/C des statuts.

Intervention en séance :

- Mme Charlotte PANOUILLE, Secrétaire générale

- B- POINTS SOUMIS AU VOTE

Point n°3 : arrêté du budget rectifié 2016 n°2 de la CMA et des trois CFA pour présentation subséquente à la commission des finances et soumis par la suite au vote de l'Assemblée Générale convoquées à cet effet. Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale l'arrêté du budget rectifié 2016 n°2 présentement soumis.

Document de travail transmis préalablement :

- Note de présentation du budget rectifié n°2 2016 – dossier de synthèse (document n°1)

Intervention en séance :

- M. Guillaume MARAIS, Chargé de mission

Résolution 2016-2021 /2016-01 B.292 :

VOTE :

L'ARRETE DU BUDGET RECTIFIE 2016 N° 2 DE LA CMA76 ET DE SES TROIS CFA, POUR PRESENTATION SUBSEQUENTE A LA COMMISSION DES FINANCES ET SOUMIS PAR LA SUITE AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONVOQUEES A CET EFFET, EST APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE L'ARRETE DE BUDGET RECTIFIE 2016 N°2 (DOCUMENT N°1 « NOTE PORTANT SUR LA MISE EN PLACE D'UN BUDGET RECTIFIE 2 POUR 2016) EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

Point n°4 : Vote des tarifs des prestations 2017 de la CMA76 et proposition de reconduction des derniers tarifs adoptés en Assemblée Générale en date du 26/11/15, pour présentation subséquente à la commission des finances et soumis par la suite au vote de la prochaine assemblée générale convoquée à cet effet.

Document de travail transmis préalablement :

- Tarifs 2016 (document n°2.1)
- Proposition de tarifs 2017 (document n°2.2)

Intervention en séance :

- M. Guillaume MARAIS, Chargé de mission

Résolution 2016-2021 /2016-01 B.293 :

VOTE :

LES TARIFS DES PRESTATIONS 2017 DE LA CMA 76 COMPORTANT LA PROPOSITION DE RECONDUCTION DES DERNIERS TARIFS DES FORMALITES (ADOPTES EN ASSEMBLEE GENERALE EN DATE DU 26/11/15 POUR PRESENTATION SUBSEQUENTE A LA COMMISSION DES FINANCES ET SOUMIS PAR LA SUITE AU VOTE DE L'AG CONVOQUEE A CET EFFET) SONT APPROUVES A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE LE VOTE DES TARIFS DES PRESTATIONS 2017 EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES DU BUREAU.

Résolution 2016-2021 /2016-01 B.294 :

VOTE :

LES TARIFS 2017 DE LA CMA 76 PORTANT SUR LA FOIRE DE ROUEN, SOUMIS PAR LA SUITE AU VOTE DE L'AG CONVOQUEE A CET EFFET, SONT APPROUVES A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE LE VOTE DES TARIFS 2017 DE LA CMA76 POUR LA FOIRE DE ROUEN EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES DU BUREAU.

Point n°5 : arrêté du projet des budgets 2017 de la CMA 76 et de trois CFA pour présentation subséquente à la commission des finances et soumis par la suite au vote de l'AG convoquées à cet effet.

Proposition d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale la proposition des budgets 2017 présentement soumis.

Document de travail transmis préalablement :

- Note de présentation du budget primitif 2017 – dossier de synthèse (document n°3)

Intervention en séance :

- M. Guillaume MARAIS, Chargé de mission

Résolution 2016-2021 / 2016-01 B.295 :

VOTE :

LE PROJET DES BUDGETS PRIMITIFS 2017 DE LA CMA 76 ET DE SES TROIS CFA AINSI QUE DE SES ANNEXES POUR PRESENTATION SUBSEQUENTE A LA COMMISSION DES FINANCES ET SOUMIS PAR LA SUITE AU VOTE DE L'AG CONVOQUEE A CET EFFET EST APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE LE PROJET DES BUDGETS PRIMITIFS 2017 PRESENTEMENT SOUMIS EST APPROUVEE A LA L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Résolution 2016-2021 / 2016-01 B.296 :

LA PROPOSITION DE DONNER MANDAT AU PRESIDENT DE RECHERCHER TOUT MOYENS D'ABOUTIR A UNE CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT POSITIVE D'AU MOINS 350 000 € ET DE NEGOCIER UN EMPRUNT PERMETTANT D'ASSUMER LES ENGAGEMENTS PRIS, EST APPROUVE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

LA PROPOSITION DE DONNER MANDAT AU PRESIDENT D'OBTENIR UN NIVEAU DE TAXE LE PLUS FAVORABLE POSSIBLE LORS DES DEBATS BUDGETAIRES DE LA CRMA, ET CE AFIN DE POSITIONNER UNE CAF PERMETTANT DE PRENDRE EN CHARGE LES INVESTISSEMENTS DE RENOVATION DES CFA, EST APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE L'ENSEMBLE DE CES PROPOSITIONS SOUMIS EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

<p>Point 6 : Vote de la proposition d'arrêter le montant du remboursement des frais de repas et nuitées, avancés par les agents dans le cadre de leur mission définie à la CMA 76, en application de la circulaire APCMA du 02/03/2016. Proposition d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale.</p>

Document de travail transmis préalablement :

- Circulaire APCMA du 02/03/2016 (Document n°4).

Résolution 2016-2021 / 2016-01 B.297 :

VOTE :

LA PROPOSITION D'ARRETER LE MONTANT DU REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS ET NUITEES AVEC UN PLAFOND A HAUTEUR DE :

110,00 € TTC PAR NUITEE,

SAUF DANS LES DEPARTEMENTS 75, 92, 93, 94, 77 ET 95 AINSI QUE DANS LES COMMUNES DE BORDEAUX, LILLE, LYON, MARSEILLE, MONTPELLIER, NANTES, NICE, RENNES, STRASBOURG ET TOULOUSE) OU LE PLAFOND EST FIXE A 140,00 € TTC PAR NUITEE, AVANCES PAR LES AGENTS DANS LE CADRE DE LEUR MISSION DEFINIE A LA CMA 76, EN APPLICATION DE L'ANNEXE XV DU STATUT DES PERSONNELS DES CHAMBRES DE METIERS ET DE L'ARTISANAT EN SON ARTICLE I-B EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

CES FRAIS SONT REMBOURSES AUX FRAIS REELS, DANS LA LIMITE DE CES PLAFONDS ET SUR PRESENTATION DES JUSTIFICATIFS CORRESPONDANTS.

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE CETTE PROPOSITION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Point 7 : Vote de la proposition d'arrêter le montant du remboursement des frais de repas et nuitées, avancés par les élus dans le cadre de leur mission définie à la CMA 76, à la hauteur des frais réellement engagés et sur justificatifs.

Proposition d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale.

Document de travail transmis préalablement :

- Arrêté du 12 mai 2011 relatif aux indemnités de fonctions, aux frais de représentation et aux frais de déplacement des membres des chambres de métiers et de l'artisanat de région, de leurs sections, des chambres de métiers et de l'artisanat et des chambres de métiers de l'artisanat départementales (Document n°5).

Résolution 2016-2021 / 2016-01 B.298 :

VOTE :

LA PROPOSITION D'ARRETER LE MONTANT DU REMBOURSEMENT DES FRAIS DE NUITEES, AVANCES PAR LES ELUS DANS LE CADRE DE LEUR MISSION DEFINIE A LA CMA 76, AVEC UN PLAFOND, EN APPLICATION DE L'ARRETE DU 12 MAI 2011 EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

LES PLAFONDS DE REMBOURSEMENT D'HOTELLERIE RESSORTENT A :

110,00 € TTC PAR NUITEE,

SAUF DANS LES DEPARTEMENTS 75, 92, 93, 94, 77 ET 95 AINSI QUE DANS LES COMMUNES DE BORDEAUX, LILLE, LYON, MARSEILLE, MONTPELLIER, NANTES, NICE, RENNES, STRASBOURG ET TOULOUSE) OU LE PLAFOND EST FIXE A 140,00 € TTC PAR NUITEE.

CES FRAIS SONT REMBOURSES AUX FRAIS REELS, DANS LA LIMITE DE CES PLAFONDS ET SUR PRESENTATION DES JUSTIFICATIFS CORRESPONDANTS. LES FRAIS DE REPAS SONT REMBOURSES AUX FRAIS REELS.

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE CETTE PROPOSITION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Point 8 : Vote de la proposition d'arrêter les indemnités de fonctions des membres du bureau à l'exclusion du Président et du Trésorier à la hauteur de 11 (onze) points par demi-journée de vacation. La valeur du point est la même que celle s'appliquant au calcul des rémunérations des agents des CMA.

Proposition d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale.

Document de travail transmis préalablement :

- Arrêté du 12 mai 2011 relatif aux indemnités de fonctions, aux frais de représentation et aux frais de déplacement des membres des chambres de métiers et de l'artisanat de région, de leurs sections, des chambres de métiers et de l'artisanat et des chambres de métiers de l'artisanat départementales (Document n°5).

Résolution 2016-2021 / 2016-01 B.299 :

VOTE :

Mis en forme: Retrait : Gauche : 0,63 cm, Sans numérotation ni puces

LA PROPOSITION D'ARRETER LE MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTIONS DES MEMBRES DU BUREAU A L'EXCLUSION DU PRESIDENT ET DU TRESORIER A LA HAUTEUR DE 11 (ONZE) POINTS PAR DEMI-JOURNEE DE VACATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

LA VALEUR DE POINT EST LA MEME QUE CELLE S'APPLIQUANT AU CALCUL DES REMUNERATIONS DES AGENTS DES CMA.

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE CETTE PROPOSITION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Point 9 : Vote de la proposition d'arrêter l'indemnité de fonction du Président à la hauteur de 393 (trois cent quatre-vingt-treize) points, majorés de 50 (cinquante) points supplémentaires du fait de l'existence d'un service de formation des apprentis, soit un total de 443 (quatre cent quarante-trois) points. La valeur du point est la même que celle s'appliquant au calcul des rémunérations des agents des CMA.

Proposition d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale.

Document de travail transmis préalablement :

- Arrêté du 12 mai 2011 relatif aux indemnités de fonctions, aux frais de représentation et aux frais de déplacement des membres des chambres de métiers et de l'artisanat de région, de leurs sections, des chambres de métiers et de l'artisanat et des chambres de métiers de l'artisanat départementales (Document n°5).

Résolution 2016-2021 /2016-01 B.300 :

VOTE :

LA PROPOSITION D'ARRETER LE MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTIONS DU PRESIDENT A LA HAUTEUR DE 393 (TROIS CENT QUATRE VINGT TREIZE) POINTS MAJORES DE 50 (CINQUANTE) POINTS SUPPLEMENTAIRES DU FAIT DE L'EXISTENCE D'UN SERVICE DE FORMATION DES APPRENTIS, SOIT UN TOTAL DE 443 (QUATRE CENT QUARANTE TROIS) POINTS EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

LA VALEUR DE POINT EST LA MEME QUE CELLE S'APPLIQUANT AU CALCUL DES REMUNERATIONS DES AGENTS DES CMA.

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE CETTE PROPOSITION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Point 10 : Vote de la proposition d'arrêter l'indemnité de fonction du Trésorier à la hauteur de 50% (cinquante pourcents) de l'indemnité allouée au Président hors majoration, soit un total de 196,50 (cent quatre-vingt-seize virgule cinquante) points. La valeur du point est la même que celle s'appliquant au calcul des rémunérations des agents des CMA.

Proposition d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale.

Document de travail transmis préalablement :

- Arrêté du 12 mai 2011 relatif aux indemnités de fonctions, aux frais de représentation et aux frais de déplacement des membres des chambres de métiers et de l'artisanat de région, de leurs sections, des chambres de métiers et de l'artisanat et des chambres de métiers de l'artisanat départementales (Document n°5).

Résolution 2016-2021 /2016-01 B.301 :

VOTE :

LA PROPOSITION D'ARRETER LE MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTIONS DU TRESORIER A LA HAUTEUR DE 50 % (CINQUANTE POUR CENTS) DE L'INDEMNITE ALLOUEE

AU PRESIDENT HORS MAJORATION, SOIT UN TOTAL DE 196,50 (CENT QUATRE-VINGT-SEIZE VIRGULE CINQUANTE) POINTS EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

LA VALEUR DE POINT EST LA MEME QUE CELLE S'APPLIQUANT AU CALCUL DES REMUNERATIONS DES AGENTS DES CMA.

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE CETTE PROPOSITION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Point 11 : Validation de transaction avec Hervé AUBERT. Présentation de la démarche et du protocole transactionnel. Proposition d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale.

Intervention en séance :

- Mme Charlotte PANOUILLE, Secrétaire générale

Résolution 2016-2021 / 2016-01 B.302 :

VOTE :

LA PROPOSITION DE DONNER MANDAT AU PRESIDENT DE LA CMA76 POUR VALIDER UNE TRANSACTION DANS LE CADRE DU LITIGE AVEC M. AUBERT, EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

LA PROPOSITION D'INSCRIRE L'ENSEMBLE DE CETTE PROPOSITION A L'ORDRE DU JOUR DE LA PLUS PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Une suspension de séance est demandée à 12h50. La séance reprend à 13h.

Point 12 : Représentations extérieures. Proposition d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale les propositions en matière de représentations extérieures.

Document de travail transmis préalablement :

- Liste des représentations à pourvoir (Document n°6).

Résolution 2016-2021 / 2016-01 B.303 :

VOTE :

LA PROPOSITION DE VALIDER ET D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE LA MISE A JOUR DES REPRESENTATIONS ET DELEGATIONS EXTERIEURES EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

LA NOMINATION DE M. LARCHEVEQUE REPRESENTANT LA CMA76 AU CAUE (CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT), EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

LA NOMINATION DE MME CANTEREL TITULAIRE, MME DUMESNIL SUPPLEANTE, REPRESENTANT LA CMA76 AU CDOA (COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORIENTATION DE L'AGRICULTURE), EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

LA NOMINATION DE M. MOLLIEU TITULAIRE, ET M. DARTOIS SUPPLEANT REPRESENTANT LA CMA76 A LA COMMISSION CHARGEE DU PLAN DE GESTION DES DECHETS, EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

LA NOMINATION DE MME CANTEREL ET AUTIN REPRESENTANTS LA CMA76 AU FISAC (FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE) COMCOM COTE D'ALBATRE, EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

LA NOMINATION DE MM. BRUSCHERA ET DARTOIS REPRESENTANTS LA CMA76 AU FISAC (FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE) DE ROUEN, EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

LA NOMINATION DE MM. DECHERENCE ET LOUVET REPRESENTANTS LA CMA76 AU FISAC (FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE) DE CANTELEU, EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

LA NOMINATION DE MM. DEHAYES ET DECHAMPS REPRESENTANTS LA CMA76 AU FISAC (FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE) DE GOURNAY EN BRAY, EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

LA NOMINATION DE MM. LEMASSON ET LARCHEVEQUE REPRESENTANTS LA CMA76 AU FISAC (FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE) DE EU, EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

LA NOMINATION DE M. CROISE ET MME FENESTRE REPRESENTANTS LA CMA76 AU FISAC (FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE) DU HAVRE, EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

LA NOMINATION DE M. DORE ET MME CHICOT REPRESENTANTS LA CMA76 AU FISAC (FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE) DE BOLBEC, EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

LA NOMINATION DE MM. AUTIN ET LARCHEVEQUE REPRESENTANTS LA CMA76 AU FISAC (FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE) DE MONTS ET VALLEES / PETITS CAUX, EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

LA NOMINATION DE MMES DUMESNIL ET TONIN REPRESENTANTS LA CMA76 AU FISAC (FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE) DE YVETOT, EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

LA NOMINATION DE MM. LEGER ET HUBERT REPRESENTANTS LA CMA76 AU FISAC (FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE) DE SOTTEVILLE LES ROUEN, EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

LA NOMINATION DE MME CANTEREL ET M. LARCHEVEQUE REPRESENTANTS LA CMA76 AU FISAC (FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE) DE LA COTE D'ALBATRE, EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU

LA NOMINATION DE M. DORE ET MME CHICOT REPRESENTANTS LA CMA76 AU FISAC (FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE) DE PORT JEROME, EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

LA NOMINATION DE M. PARRET REPRESENTANT LA CMA76 A LA DISE (DELEGATION INTERSERVICES DE L'EAU), EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

LA NOMINATION DE M. MOLLIEEN REPRESENTANT LA CMA76 A LA CLE-SAGE (COMMISSION LOCALE DE L'EAU ET DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX), EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

LA NOMINATION DE MM. MOLLIEEN ET DECHERENGE REPRESENTANT LA CMA76 A LA COMMISSION EAU SEINE NORMANDIE (AGENCE DE L'EAU), EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

LA NOMINATION DE M. CROISE REPRESENTANT LA CMA76 A L'AURH (AGENCE D'URBANISME DU HAVRE), EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Point 13 : Membres associés / Membres honoraires. Proposition d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale les propositions en matière de Membres associés / Membres honoraires.

Document de travail transmis préalablement :

- Règlement intérieur de la CMA – article relatif aux membres associés (Document n°7).

Résolution 2016-2021 / 2016-01 B.304 :

VOTE :

LA PROPOSITION DE DESIGNER 9 (NEUFS) MEMBRES ASSOCIES COMME PREVU A L'ARTICLE 24 DU REGLEMENT INTERIEUR EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE CETTE PROPOSITION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Point 14 : Dossier régional Création – reprise d'entreprises. Partenariat ADN / CCI / CMA. Présentation des perspectives et validation des impacts budgétaires projetés

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 14h00



Dominique MOULARD,
Président de la CMA 76.